



NUMERO DE PUBLICATION : 1003637A6

NUMERO DE DEPOT : 8901346

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Classif. Internat.: F25D

Date de délivrance : 12 Mai 1992

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la Convention de Paris du 20 Mars 1883 pour la Protection de la propriété industrielle;

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d' invention, notamment l' article 22;

Vu l' arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d' invention, notamment l' article 28;

Vu le procès verbal dressé le 18 Décembre 1989 à 15h20
à l' Office de la Propriété Industrielle

ARRETE :

ARTICLE 1.- Il est délivré à ; VIESSMANN GmbH & CO.
8670 HOF(REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE)

représenté(e)(s) par : KUBORN Jacques, OFFICE HANSENS S.P.R.L., Square
Marie-Louise, 40 Bte 19 - B 1040 BRUXELLES.

un brevet d' invention d' une durée de 6 ans, sous réserve du paiement des taxes
annuelles, pour : ENCEINTE POUR REFRIGERER ET GARDER AU FRAIS.

INVENTEUR(S) : Viessmann Hans, Im Hain, 3559 Battenberg/Eder (DE);Bohle Werner,
Nuhneweg 19, 3558 Frankenberg-Schreufa (DE)

Priorité(s) 19.12.88 DE DEU 8815740

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité
de l' invention, sans garantie du mérite de l' invention ou de l' exactitude de
la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeur(s).

Bruxelles, le 12 Mai 1992
PAR DELEGATION SPECIALE :


WUYTS L
Directeur.

Enceinte pour réfrigérer et garder au frais

L'invention concerne une enceinte pour réfrigérer et garder au frais selon le préambule de la revendication 1.

Des enceintes de ce type pour réfrigérer et garder au frais sont bien connues et largement utilisées, et ne
5 nécessitent donc, dans cette mesure, aucune divulgation écrite particulière. L'intérieur des dites enceintes nécessite une surveillance et une régulation de température, ce qui s'effectue au moyen d'un capteur de température relié au groupe frigorifique. Ces capteurs de
10 température sont généralement disposés à côté de l'accès à l'espace intérieur. Lors de l'ouverture de la porte de l'enceinte, il est inévitable que l'air ambiant chaud entrant pendant une courte durée atteigne le capteur, ce qui, du moins momentanément, entraîne un affichage de
15 température intérieure trop élevée et met en route le groupe frigorifique après intervention du capteur de température, le cas échéant sans aucune utilité. Ceci ne peut pas être évité non plus par un tube en plastique perforé pour l'échange d'air et entourant le capteur de
20 température.

L'invention a donc pour objet d'améliorer une enceinte pour réfrigérer et garder au frais en ce qui concerne la disposition du capteur de température, en ce sens, que malgré la disposition du capteur de température à proximité
25 de l'accès, une ouverture de faible durée du dit accès n'a pas en même temps d'influence correspondante sur le capteur de température, avec pour conséquence une mise en service indésirable du groupe frigorifique.

Ce problème est résolu selon l'invention, avec une
30 enceinte pour réfrigérer et garder au frais du type initialement décrit grâce aux détails mentionnés dans la partie caractéristique de la revendication 1. Des améliorations et des formes d'exécution pratiques ressortent des sous-revendications.

Grâce à cette configuration qui, ainsi qu'on peut l'imaginer, est simple à réaliser, le capteur de température ne se trouve plus exposé devant la surface intérieure de l'élément de paroi considéré, mais est logé, protégé contre une bouffée d'air chaud, dans l'enfoncement devant lequel les bouffées d'air chaud glissent sans atteindre le capteur. Par cette disposition dans un enfoncement de la paroi, la réponse du capteur est bien sûr un peu plus lente, mais ceci ne constitue pas un inconvénient, et est parfaitement désirable en liaison avec des ouvertures de courte durée de l'enceinte.

Pour ne pas avoir à effectuer des déformations correspondantes pour la création de l'enfoncement de paroi sur l'habillage intérieur de la paroi de l'enceinte, respectivement de l'hubriserie, une ouverture correspondante est simplement estampée ou découpée dans l'habillage extérieur, et l'enfoncement de paroi est réalisé sous la forme d'un élément profilé ouvert en direction de l'espace intérieur de l'enceinte, pouvant être logé dans l'élément de paroi, et être co-injecté. Pour fixer le capteur de manière simple dans l'élément profilé, celui-ci est pourvu intérieurement d'éléments d'encliquetage du capteur. En outre, l'enfoncement est doté d'une ouverture vers l'espace interne de l'élément de paroi, et la section de traversée du câble du capteur y est disposée.

L'enceinte pour réfrigérer et garder au frais configurée selon l'invention, est explicitée plus amplement ci-après à l'aide de la représentation illustrée d'un exemple d'exécution.

Sont illustrées schématiquement :

en Fig. 1 une section à travers la zone de la paroi, respectivement de l'élément de l'hubriserie en question, et en Fig. 2 une coupe longitudinale à travers la forme d'exécution préférée de l'enfoncement.

L'enceinte pour réfrigérer et garder au frais non représentée en totalité comprend un élément de paroi 1 entourant l'intérieur de l'enceinte, isolé, injecté, un capteur de température 3 étant disposé intérieurement à 5 côté de l'accès à l'espace intérieur 2. Dans l'élément de paroi 1 représenté sur la Fig. 1 il s'agit d'une partie de l'huisserie. Ainsi que le montre la Fig. 1, le capteur de température 3 est disposé dans un enfoncement 4 de la surface de la paroi intérieure 5, la profondeur T de 10 l'enfoncement de paroi 4 étant plus largement dimensionnée que le diamètre extérieur du capteur 3. L'enfoncement de paroi 4 est ici configuré sous forme d'un élément profilé ouvert en direction de l'intérieur de l'enceinte 5' et co-injecté avec l'élément de paroi 1, la surface de la paroi 15 intérieure 5 présentant une découpe dimensionnée de manière correspondante, pour le recevoir. Pour pouvoir disposer le capteur 3 sans problème et simplement dans l'enfoncement 4, comme illustré ici, des éléments élastiques d'encliquetage du capteur 7 sont prévus à l'intérieur sur l'élément 20 profilé 6, les dits éléments s'insérant à la manière de languettes et à des intervalles correspondants à l'intérieur du profilé, de sorte que l'élément capteur puisse être fixé simplement par enfoncement dans l'élément profilé 6. Pour ne pas devoir alimenter le capteur de 25 l'extérieur, l'enfoncement 4, comme le montre la Fig. 2, est pourvu d'une ouverture 8 sur l'espace interne de l'élément de paroi qui est traversée par la section de traversée 9 du câble du capteur 10.

Revendications :

1. Enceinte pour réfrigérer et garder au frais, constituée d'éléments de paroi (1) isolés, injecté, entourant l'intérieur de l'enceinte, un capteur de
5 température (3) étant disposé du côté interne, dans la région (2), proche de l'accès à l'espace intérieur, caractérisée en ce que le capteur de température (3) est disposé dans un enfoncement (4) de la surface de la paroi interne (5), et la profondeur (T) de l'enfoncement de paroi
10 est plus grande que le diamètre extérieur du capteur (3).

2. Enceinte pour réfrigérer et garder au frais selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'enfoncement de paroi (4) a la forme d'un élément profilé (6) co-injecté dans l'élément de paroi, ouvert en direction de l'intérieur
15 de l'enceinte (5').

3. Enceinte pour réfrigérer et garder au frais selon la revendication 2, caractérisée en ce que des éléments (7) d'encliquetage du capteur sont disposés dans l'élément profilé (6).

20 4. Enceinte pour réfrigérer et garder au frais selon une des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que l'enfoncement (4) est doté d'une ouverture (8) vers l'espace interne de l'élément mural, et la section de traversée (9) du câble du capteur (10) est disposée dans la
25 dite ouverture.

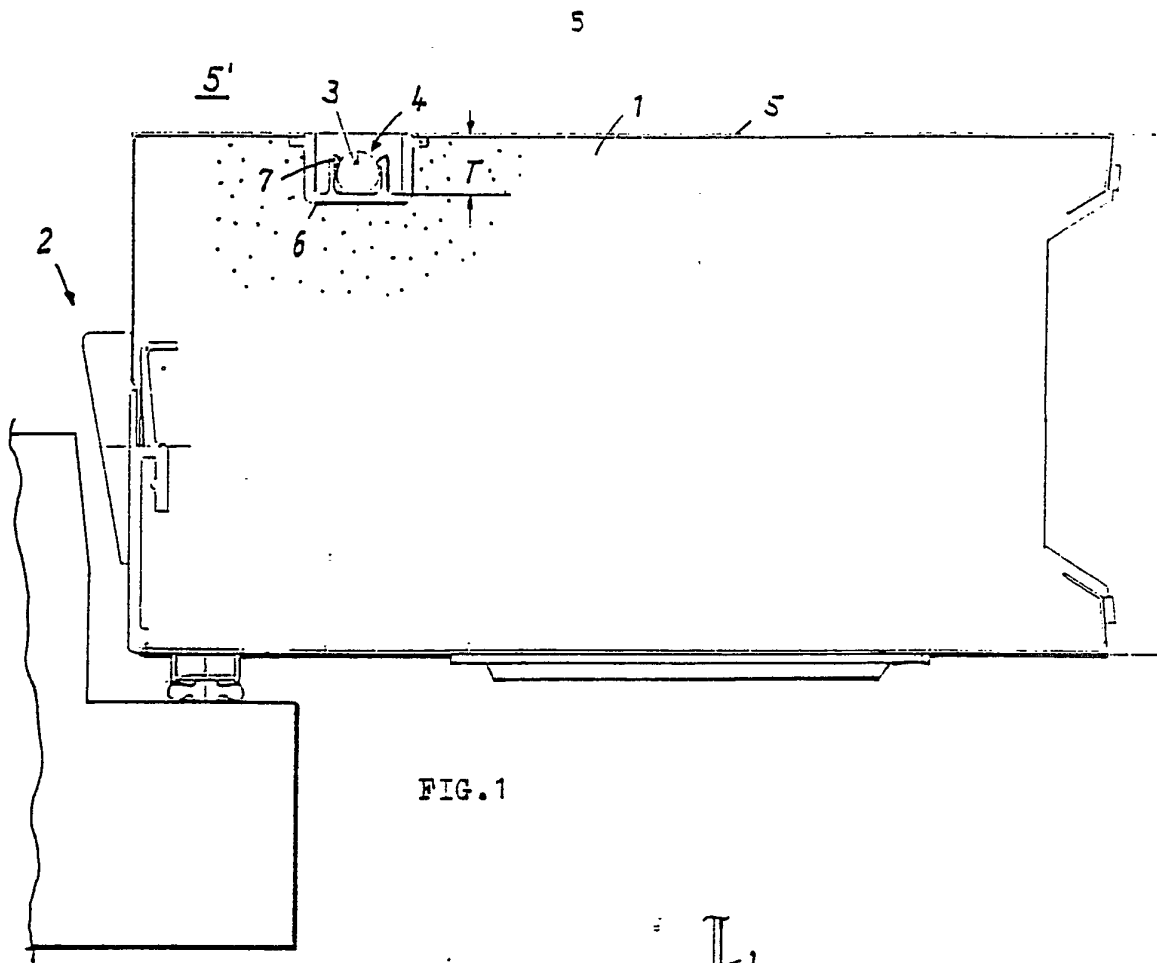


FIG. 1

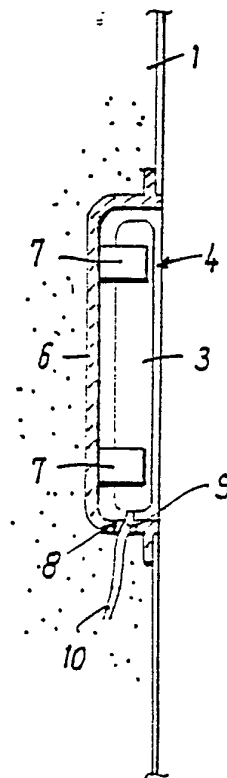


FIG. 2